

un traitement symptomatique peut s'avérer nécessaire. Les neuroleptiques classiques, tel l'halopéridol, sont contre-indiqués en raison du risque d'aggravation des symptômes parkinsoniens. La *clozapine*, un neuroleptique atypique, est le médicament le plus étudié dans le traitement de la confusion aiguë associée à la maladie de Parkinson, mais son utilisation requiert la plus grande prudence en raison du risque d'agranulocytose. [N.d.l.r.: les données concernant l'utilisation dans ces circonstances d'autres neuroleptiques atypiques sont limitées. Voir aussi Folia de décembre 2001.]

- En cas de confusion aiguë lors d'un sevrage alcoolique ou aux benzodiazépines, l'administration d'une benzodiazépine est recommandée. Le choix se porte souvent sur une benzodiazépine à durée d'action intermédiaire, par ex. le *lorazépam* qui présente un profil métabolique favorable dans cette situation et est bien résorbé après injection intramusculaire. Dans les cas graves, de faibles doses d'halopéridol peuvent éventuellement être ajoutées.

Dans tous les cas, le traitement donné sera interrompu progressivement après contrôle des symptômes.

D'après E.J. van Melick et O.J. de Vries: *Geneesmiddelen en ouderen: het delirium. Geneesmiddelenbulletin* **36**, 73-76 (2002)

T.M. Brown et M.F. Boyle: *Delirium. Brit. Med. J.* **325**, 644-647 (2002)

Noms de spécialités

Clozapine: Leponex

Halopéridol: Haldol

Lorazépam: Calmamed, Dochloraze, Lauracalm, Lorazemed, Lorazepam EG,

Lorazepam-Ratiopharm, Lorazetop, Loridem, Serenase, Temesta, Vigiten

Oxazépam: Oxazepam Efeka, Oxazepam EG, Oxaphar, Seresta, Tranquo

Note de la rédaction

Un allongement de l'intervalle QT, avec risque de torsades de pointes, peut survenir avec tous les neuroleptiques, surtout en cas de doses élevées et d'administration parentérale. Un Communiqué de la Pharmacovigilance paraîtra prochainement à ce sujet.

EN BREF

- La proposition de la Commission Européenne en matière de « **direct-to-consumer drug advertising** », c'est-à-dire la publicité du fabricant au consommateur concernant des médicaments soumis à la prescription, dont il est question dans les Folia de septembre 2002, a entre-temps été rejetée par le Parlement Européen.